



**Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451 rue Camirand, le 6 juillet 2026 à 19h00.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Paillé, mairesse ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Isabelle Plante	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Pierrette Bellerive	Siège no 3
Luc Larouche	Siège no 4
Denise Pagé	Siège no 5
Gilles Leblanc	Siège no 6

Les membres du conseil formant quorum.

Assiste également à la séance monsieur Jacques Bussièrès agissant à titre de directeur général, greffier et trésorier par intérim.

116-07-2026 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h, sous la présidence de Mme Barbara Paillé mairesse.

117-07-2026 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Pagé, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ;

Madame la mairesse demande le vote.

ADMINISTRATION

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 1 JUIN 2026

- 4. CORRESPONDANCE
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2026
- 7. LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2026
- 8. LOCATION SALLE GRATUITE (LÉVIS ST-YVES) FERMIÈRES 50È 29 AOÛT 2026
- 9. AVIS DE MOTION & DÉPÔT – RÈGLEMENT RM01-2026 – CORRECTIONS À FAIRE
- 10. AVIS DE MOTION & DÉPÔT – RÈGLEMENT CRÉANT UN FONDS DE ROULEMENT
- 11. AVIS DE MOTION & DÉPÔT – RÈGLEMENT CRÉANT UN FONDS D'AQUEDUC
- 12. AVIS DE MOTION & DÉPÔT – RÈGLEMENT CRÉANT UN FONDS EAUX USÉES
- 13. AVIS DE MOTION & DÉPÔT – RÈGLEMENT SUR LES LIMITES DE VITESSE



Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

URBANISME

14. DÉROGATION MINEURE – 110 RUE ALFRED

SÉCURITÉ INCENDIE

15. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – DÉPÔT DU RAPPORT D’ACTIVITÉS
2025 / AN 7

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

118-07-2026 3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026.

Madame la mairesse demande le vote.

4. CORRESPONDANCE

Madame la mairesse fait la lecture d’une lettre reçue du sous-ministre des Affaires municipales et de l’habitation, M. Nicolas Paradis, datée du 22 juin 2026 relativement à la non-transmission des audits 2024 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

119-07-2026 6. ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 30 juin 2026;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Larouche et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2026, totalisant un montant de 72 469.51\$ tel que présenté :

Broderie Aile d’art	1257.84\$
Canadien National	3289.50\$
Patrick Morin	338.95\$
9413-1778 Québec inc. /E360S	3395.16\$
Sonia Bellemare	103.30\$
Bernard Lessard Excavation inc.	3060.66\$
Claude Lessard	75.00\$
CNS Sécurité inc.	2394.10\$
Denis Bergeron	246.12\$
Excavation Arseneault	931.30\$
Félix Sécurité inc.	764.71\$



Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

Jacques Bussièrès	14 607.57\$
Nordikeau inc.	779.65\$
Régie d’aqueduc de Grand-Pré	15 376.00\$
SBM Membre du groupe Dijitec	476.41\$
Services Techniques incendies provinciaux inc.	28.74\$
9467-6327 Québec Inc. / Ben Électromécanique	696.10\$
Accessoires d’auto Leblanc Ltée	19.39\$
AIE informatique inc.	218.45\$
Pierrette Bellerive	24.20\$
Épicerie Jacques Lessard	816.97\$
Fonds d’information sur le territoire	24.00\$
Josée Gauthier	1310.72\$
Kanatrak	2982.85\$
Martin & Levesque inc.	505.43\$
Mécanique Unitmec Diesel ind.	815.86\$
MRC de Maskinongé	9739.23\$
Municipalité de Sainte-Ursule	756.83\$
Municipalité de Saint - Léon-Le-Grand	127.80\$
Pavage Gravel inc.	7070.97\$
Québec Municipal	235.70\$
Total	72 469.51\$

Madame la mairesse demande le vote.

120-07-2026 7. **ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2026**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés au 30 juin 2026;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Doris Jetté et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser les déboursés du 1^{er} juin au 30 juin 2026 totalisant un montant de 4000.44\$ tel que présenté et les salaires du 24 mai au 27 juin 2026 totalisant un montant de 27 899.18\$

Groupe CLR	160.17\$
Hydro-Québec	3227.88\$
Services de Cartes Desjardins	300.14\$
Sogetel inc.	242.63\$
Telus	69.62\$
Total	4000.44\$

Madame la mairesse demande le vote.

Certificat de disponibilité de crédit. Je, soussigné Jacques Bussièrès, greffier et trésorier de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, certifie qu’il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

121-07-2026 8. **LOCATION SALLE LÉVIS ST-YVES – CERCLE FERMIÈRES STE-ANGÈLE**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières a fait une demande pour obtenir la salle Lévis St-Yves gratuitement le 29 août pour souligner les 50 années du cercle;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières est un organisme communautaire de Ste-Angèle-de-Prémont;



**Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont**

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Leblanc, et résolu à l'unanimité des membres présents de prêter gratuitement la salle Lévis St-Yves au Cercle de Fermières le 29 août pour leur activité. Il sera important que le Cercle fasse parvenir une preuve d'assurance responsabilité à la Municipalité tel qu'exiger lors de la location de salle.

Madame la mairesse demande le vote.

122-07-2026 9. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DES CORRECTIONS DU RÈGLEMENT RM-01-2026

Le conseiller Luc Larouche donne l'avis de motion que ce conseil procédera à l'adoption du règlement RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente.

Le conseiller Luc Larouche fait la présentation du projet de règlement RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière ou extraordinaire.

123-07-2026 10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT CRÉANT UN FONDS DE ROULEMENT

La conseillère Isabelle Plante donne l'avis de motion que ce conseil procédera à l'adoption du règlement créant un fonds de roulement.

La conseillère Isabelle Plante fait la présentation du projet de règlement créant un fonds de roulement. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière ou extraordinaire.

124-07-2026 11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT CRÉANT UN FONDS D'AQUEDUC

La conseillère Pierrette Bellerive donne l'avis de motion que ce conseil procédera à l'adoption du règlement créant un fonds d'aqueduc.

La conseillère Pierrette Bellerive fait la présentation du projet de règlement créant un fonds d'aqueduc. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière ou extraordinaire.

125-07-2026 12. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT CRÉANT UN FONDS EAUX USÉES

La conseillère Doris Jetté donne l'avis de motion que ce conseil procédera à l'adoption du règlement créant un fonds eaux usées.

La conseillère Doris Jetté fait la présentation du projet de règlement créant un fonds eaux usées. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière ou extraordinaire.

126-07-2026 13. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT SUR LES LIMITES DE VITESSE

Le conseiller Gilles Leblanc donne l'avis de motion que ce conseil procédera à l'adoption du règlement sur les limites de vitesse.



**Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont**

Le conseiller Gilles Leblanc fait la présentation du projet de règlement sur les limites de vitesse. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière ou extraordinaire.

URBANISME

127-07-2026

14. DÉROGATION MINEURE – 110 RUE ALFRED

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure consignée au rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 1^{er} juin et du 6 juillet 2026;

CONSIDÉRANT les recommandations du C.C.U. et de l'inspecteur en urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation ne cause aucun préjudice;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation n'a aucun impact sur la jouissance de la propriété des voisins;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de la demande;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 3 mars 2026 conformément à la loi;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Pagé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise de diminuer la marge arrière à 0.38 mètre des lignes du terrain afin de construire un balcon, escalier et toiture tel que présenté au plan (minutes 3410 de l'arpenteure-géomètre Christina Béland)

Madame la mairesse demande le vote.

SÉCURITÉ INCENDIE

128-07-2026

15. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 / AN 7

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT la demande de modification au schéma de couverture de risques incendie acheminée au ministère de la sécurité publique le 19 avril 2023 par la résolution 88/04/2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S- 3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;



Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Larouche et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser le dépôt du rapport d’activités incendie pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2025, de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu’elle l’achemine au Ministère de la sécurité publique.

Madame la mairesse demande le vote.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

129-07-2026

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et résolu à l’unanimité des membres présents de clore la présente séance à 20h04.

Madame la mairesse demande le vote.

Barbara Paillé, mairesse	Jacques Bussièrès, directeur général, greffier et trésorier par intérim
--------------------------	--

« Je, *Barbara Paillé, mairesse*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal* ».

Barbara Paillé, mairesse